

**Présents:** Mme Delphine HAYES (Directrice), Mme Manuela GARNIER, Mme Catherine COURT-FORTUNE, M. Vincent JAUTROU, Mme Annabel AUCLERCQ, Mme Michèle FLORES, Mme Louise CHALAIN, Mme Jeanne SUANT (enseignants),  
Mme Josiane Le BRONEC (1<sup>ère</sup> adjointe), M. Jean-Christophe JOLY (DDEN),  
Mme Lehain, Mme Maffei, M Denise, M Le Lièvre (FCPE)

**Excusés :** Mme Agnès ROGER (I.E.N.), M. Jean-Christophe GASSOT (Maire), Mme Mathilde RAIMOND (Psychologue), Mme Christelle THAUVIN (Maîtresse spécialisée à dominante pédagogique), Mme Lucie LAURENT (enseignante).

## ORDRE DU JOUR

1. Approbation du procès-verbal du dernier Conseil d'Ecole
2. Rôle du conseil d'école et résultats des élections et choix du vote pour 2025-2026
3. Effectifs et organisation pédagogique
4. Règlement intérieur
5. Protection et sécurité
6. Projet d'école et projets pédagogiques
7. Questions diverses
8. Date des prochains Conseils d'Ecole

**Début du conseil d'école à 18h30**

**Tour de table : Présentation des membres du Conseil d'Ecole**

### **Point n°1 : Approbation du procès-verbal du dernier Conseil d'Ecole**

Conseil d'école du 25/06/2024 rien à signaler

### **Point n°2 : rappel des attributions du conseil d'école, résultat des élections et choix du vote pour 2025-2026**

#### **- Rôle du conseil d'école**

Le conseil d'école, sur proposition du directeur de l'école :

- 1° Vote le règlement intérieur de l'école ;
- 2° Etablit le projet d'organisation de la semaine scolaire conformément aux [articles D. 521-10 à D. 521-13 du code de l'éducation](#) ;
- 3° Dans le cadre de l'élaboration du projet d'école à laquelle il est associé, donne tous avis et présente toutes suggestions sur le fonctionnement de l'école et sur toutes les questions intéressant la vie de l'école;
- 4° Statue sur proposition des équipes pédagogiques pour ce qui concerne la partie pédagogique du projet d'école ;
- 5° En fonction de ces éléments, adopte le projet d'école ;
- 6° Donne son accord pour l'organisation d'activités complémentaires éducatives, sportives et culturelles prévues par [l'article L. 216-1](#) ;
- 7° Est consulté par le maire sur l'utilisation des locaux scolaires en dehors des heures d'ouverture de l'école, conformément à l'article [L. 212-15](#).

6 heures annuelles sont affectées aux conseils d'école réparties sur 3 conseils (1 par trimestre)

- **Résultats des élections des représentants des parents d'élèves aux conseils d'école (11 octobre 2024)**

1 seule liste cette année : FCPE

Nombre d'inscrits	294		
Nombre de votants	146		
Nombre de votes blancs ou nuls	18		
Nombre de suffrages exprimés	128		
Taux de participation	49.66%		
Nombre de sièges à pourvoir	6		
<b>Résultats</b>		<b>Titulaires</b>	<b>Suppléants</b>
FCPE	6	LEHAIN Estelle MAFFEÏ Rebecca MOUNIER Laura DENISE Marc LAMARE Estelle PIECHON Nathalie	GRAZIDE Hélène RATIER Camille LE LIEVRE Simon

La participation est en hausse (de 38.76% à 49.66%) : la mise sous pli s'est faite à l'école Joseph Bourreau et les votes se sont faits uniquement par correspondance.

- **Choix du vote pour 2025-2026 :**

*L'arrêté du 2 juillet 2024 modifiant l'arrêté du 13 mai 1985 relatif au conseil d'école est accompagné d'une annexe définissant les conditions de mise en œuvre du vote que ce soit par correspondance ou par voie électronique :*

- Choix d'un prestataire garantissant la sécurité des données et des votes (qui le financera ?)  
[BALOTILO / Gédivote / Belenios](#)
- Recours à un expert indépendant (pour vérifier le respect de la confidentialité et de l'intégrité des données)
- Assurer une cellule d'assistance technique (représentants de l'école et des préposés du prestataire)
- Constituer un bureau des élections (directeur d'école, un secrétaire et un délégué pour chaque liste candidate) pour contrôler la régularité du scrutin.
- Choisir la durée du vote électronique (entre 24h et 5 jours)
- Permettre le vote dans l'école sur un poste dédié
- Chaque électeur reçoit, au moins six jours avant le premier jour du scrutin, la **notice d'information** contenant notamment les éléments d'accès à la plateforme de vote permettant de prendre connaissance des listes de candidats, de leurs professions de foi et de voter ;

Il a été convenu que la FCPE se renseigne auprès des prestataires et réalise des devis pour une formule sécurisée et clé en main. L'école se rapprochera de l'ERUN pour avoir des conseils et souhaiterait que le vote soit possible via l'ENT comme cela est le cas dans le secondaire.

Le choix du vote sera voté au 3<sup>ème</sup> conseil d'école en fonction de la faisabilité de sa mise en œuvre.

### Point n°3 : Effectifs et organisation pédagogique

Fermeture d'une nouvelle classe à la rentrée de septembre. Les 6 classes sont toutes concentrées dans le même bâtiment. Le jour de la rentrée, 155 élèves étaient présents.

	Classe 1	Classe 2	Classe 3	Classe 4	Classe 5	Classe 7
<b>Enseignants</b>	Delphine HAYES Lucie LAURENT	Manuela GARNIER	Catherine COURT-FORTUNE	Vincent JAUTROU	Annabel AUCLERCQ Louise CHALAIN	Michèle FLORES Jeanne SUANT
<b>ATSEM</b>	Delphine FERREIRA	Cécile CHARRAIS	Sarah ORY	Cathy GODINEAU	Marianne QUELO	Maryse CHANCA
<b>AESH</b>						Carole BOUDET
<b>Niveaux</b>	PS	PS-MS	MS	PS-GS	MS-GS	GS
<b>EFFECTIFS au 5/11/2024</b>	28	16+10	26	10+16	13+11	26
<b>TOTAL</b>	<b>156</b>					

Une nouvelle enseignante sur le poste de Brigade : Magali POUSSIN

#### **RASED : (Réseau d'Aides Spécialisées aux Elèves en Difficulté)**

Mathilde RAIMOND psychologue scolaire. Elle peut être sollicitée par les enseignants, les parents, les enfants. Les bilans psychologiques ne sont réalisés qu'avec l'accord de la famille.

Christelle THAUVIN maîtresse spécialisée à dominante pédagogique. Elle peut intervenir en fin de GS pour les élèves qui ont besoin d'un coup de pouce avant l'entrée au CP. Les enfants sont pris en charge en petits groupes sur le temps scolaire et après information aux parents.

Nous n'avons plus de maîtresse spécialisée à dominante relationnelle cette année.

#### **Les effectifs :**

- Effectifs au 5/11/2024 : 54 PS / 49 MS / 53 GS (156)
- Prévisions pour 2025-2026 : 48 PS / 54 MS / 49 GS (151)

Les effectifs sont en légère baisse mais les classes sont plus chargées du fait de la fermeture cette année :

<b>Rentrée 2023</b>	<b>Rentrée 2024</b>	<b>Prévision Rentrée 2025</b>
159 élèves / 22.7 élèves par classe	155 élèves / 25.8 élèves par classe	151 élèves / 25.1 élèves par classe

### Point n°4 : règlement intérieur de l'école

#### **Modification de 3 points :**

- **Organisation du temps scolaire et APC:** Modification des jours (*lundi, mardi, jeudi, vendredi*). Les enseignants proposent aux élèves à besoin d'intégrer un groupe d'aide après la classe, en petit groupe, mais pas forcément avec leur enseignant.
- **Fréquentation scolaire :** « Une demande d'aménagement du temps de scolarisation est possible **en PS** si la maturation physiologique et psychologique n'est pas compatible avec la vie collective en milieu scolaire, **avec l'accord de l'IEN** ».
- **Les règles de vie à l'école :** Rajout de la mention « *Les jouets provenant de la maison ne sont pas autorisés pour éviter tout risque de conflits entre enfants.* »

#### **Présentation du protocole pHARe**

Ce protocole a pour objectif de prévenir et traiter une situation d'intimidation à l'école dans le cadre de la lutte contre le harcèlement scolaire.

- En cas de situation d'intimidation, l'école appliquera, dans un premier temps, **la méthode de la préoccupation partagée** qui s'appuie sur le principe d'éducabilité des enfants. Son but est de développer l'empathie chez les élèves intimidateurs et de les aider à mettre en place des solutions pour permettre à tous les élèves d'aller mieux.
  - **Mise en place de mesures de sécurité qui arrêtent la situation** (gestion de la récréation, temps informels...).
  - **Entretien avec l'enfant intimidé** (écoute)
  - **Entretien, en individuel, avec le ou les intimidateurs ou témoins** : aider les intimidateurs à trouver des solutions
  - **Bilan avec chacune des familles.**
- **Si le harcèlement est reconnu et répété** : la directrice peut, après avoir réuni l'équipe éducative, suspendre l'accès à l'établissement de l'élève dont le comportement est en cause pour une durée maximale de cinq jours.
- **Si le comportement de l'élève intimidateur continue à persister** : le directeur académique des services de l'éducation nationale, saisi par le directeur de l'école, peut demander au maire de procéder à la radiation de cet élève de l'école.

**Vote du règlement intérieur 2024-2025** : Le règlement intérieur est approuvé à l'unanimité par le Conseil d'école.

### **Point n°5 : Protection et sécurité**

- **Exercice d'évacuation** du 24/09/2024 : L'évacuation des élèves s'est bien déroulée. De nouveaux scénarii seront proposés lors des prochains exercices pour s'entraîner à différentes situations. Les élèves ne seront pas prévenus lors du prochain exercice et le 3<sup>ème</sup> exercice se déroulera pendant la sieste.
- **Les PPMS** ont été remis à jour par l'équipe enseignante le 20/09/2024. Un PPMS unifié (AI et RM) va prochainement être mis en place avec l'aide de l'assistante de prévention de la DSDEN.
- **L'exercice PPMS attentat intrusion** a eu lieu le 10 octobre. Les élèves ont appris à reconnaître le signal d'alerte et à se cacher pour se protéger en cas d'intrusion. Le signal par corne de brume n'est pas toujours bien entendu. La pose de verrou moleté est demandée sur les portes des toilettes de la classe 1 et la demande de pose d'adhésifs occultants sur les vitres est réitérée (classe 3 en priorité). La mairie indique que l'installation d'une centrale PPMS sera inscrite au budget 2025 pour les 2 écoles (maternelle et élémentaire).
- **Un exercice PPMS risque majeur** aura lieu avant les vacances de février 2025.
- **Le plan Vigipirate Urgence Attentat** est toujours déployé à l'heure actuelle.
- **Registre RSST (Registre Santé et Sécurité au Travail)**
  - *Fiche 6 : Infiltrations par le toit et fenêtres (étage 2).* Des travaux d'étanchéité ont été réalisés par les services techniques au niveau des fenêtres de la classe 5. Les résultats sont très satisfaisants et nous remercions la municipalité. Cependant, les infiltrations par le toit se sont amplifiées depuis le printemps dernier. Une nouvelle fiche RSST a été réalisée à ce sujet (fiche n°12). Une société extérieure est intervenue pendant les vacances de Toussaint pour réaliser l'étanchéité d'un pan de la toiture. Une amélioration significative sera notifiée sur la fiche. Par précaution, nous laissons passer l'hiver pour clôturer définitivement les 2 fiches RSST.
  - *Fiche 9 : Ecoulement de la source devant la classe 6.* Des travaux de mise en place de caniveaux ont été réalisés pendant les vacances de la Toussaint. Amélioration significative. Nous allons continuer d'observer l'écoulement de la source cet hiver avant de clôturer la fiche.
  - *Fiche 10 : Canicule.* Pas de canicule l'été dernier. Mais l'isolation des locaux reste une urgence pour l'école (chaleur l'été et froid l'hiver). La mairie indique que les travaux d'isolation de l'école sont toujours en étude.
  - *Fiche 11 : odeurs sanitaires.* De l'eau est régulièrement ajoutée dans les canalisations par le personnel d'entretien pour éviter leur propagation. Clôture de la fiche.

Nous remercions grandement la mairie pour les actions significatives réalisées pour régler ces problèmes récurrents depuis de nombreuses années. Le travail de Monsieur Gesvret est salué par l'équipe enseignante.

## Point n° 6 : Bilan de la coopérative scolaire USEP

### • **Bilan financier de la coopérative scolaire USEP**

Tous les élèves et enseignants sont affiliés à l'USEP cette année.

- Assemblée générale le 15/10/2024 : l'actif est de 10091.10€ pour l'année 2023-2024. Il était de 12302.43€ pour 2022-2023. L'école n'a pas encore perçu les bénéfices de la kermesse 2024 (montant 2045€)
  - L'appel à cotisation a rapporté à ce jour 2609€ (hausse)
  - Les photographies scolaires sont en vente actuellement.
  - L'USEP a renouvelé sa demande de subvention à la municipalité (montant 3300€ l'année dernière).
- **Actions prévues par les associations de parents d'élèves** (bénéfices reversés à l'USEP sous forme de projets) :
    - FCPE : 2045€ de bénéfices kermesse  
Actions : ventes de produits alimentaires artisanaux (miel, confiture, confiseries) avant Noël + vente de brioches vers février. Le souhait d'une nouvelle action avec les dessins des enfants a également été exprimée (menée par la FCPE ou par l'USEP).
    - NAPEE : 800€ pour financer les projets de l'école  
Actions : Vente d'albums photos (nov/dec) + vente de gâteaux (mars/avril)
  - Projets suggérés par l'USEP (et financés par les associations de parents d'élèves) : une cabane d'imitation dans la petite cour / un spectacle pour tous les élèves / un charriot pliable pour les sorties.

## Point n°7 : Projet d'école et projets pédagogiques

- **Projet d'école (2018/2022)**. Le projet d'école sera réécrit après notre évaluation d'école qui aura lieu sur l'année 2025-2026. Sur la période 2022-2025, nous devons ajouter des avenants pour poursuivre le projet d'école en cours. Poursuite de l'aménagement des espaces extérieurs.  
2022-2023: Projet fresque murale dans la cour de récréation.  
2023-2024 : Projet de tracés de jeux au sol dans la cour de récréation et élaboration du projet CNRÉ. L'équipe enseignante remercie la mairie pour la rénovation de la peinture lors des vacances de Toussaint.  
**2024-2025 : Projet d'aménagement de la petite cour pour permettre aux élèves d'investir de nouveaux espaces, que ce soit pour la récréation ou pour faire classe dehors. L'objectif étant de favoriser le bien-être des élèves comme facteur d'apprentissage.**  
Création d'un espace cabane d'imitation, d'un espace construction, d'un espace graphique et d'un espace moteur.
- **Projet CNRÉ** : notre projet a été déposé en juin 2024 « *Aménageons nos espaces extérieurs pour une école du bien-être* ». Il faut modifier le projet car les financements du fonds d'innovation pédagogiques ont été réévalués à la baisse (inférieurs à 25000€). Nous allons axer le projet uniquement sur la partie « *création d'un potager pédagogique* ». Le serveur NEFLE est indisponible jusqu'au 3 décembre 2024.
- **L'ENT « Prim'OT/Beneylu school »** : toutes les familles ont un code d'accès et toutes les classes l'utilisent. L'application BLOG a laissé place à l'application PANCARTE. La mairie a créé une pancarte « informations municipales ». Une pancarte FCPE et une autre NAPEE vont prochainement être créées pour la communication des associations de parents d'élèves, ainsi qu'une pancarte « informations de l'école » (transmission des PV de conseil d'école etc).
- **Poursuite des liaisons GS/CP et crèche/PS**
- **Le café des parents** : Cette action n'est pas renouvelée cette année par manque de parents le fréquentant l'année dernière. L'école peut néanmoins mettre à disposition la BCD pour les associations de parents d'élèves et les familles sur demande.
- **Des projets en lien avec l'ALSH sont à l'étude** : Projet sportif avec Chloé et projet jardinage avec Solène.

- **Projets pédagogiques pour 2024-2025 :**

**Les activités passées :**

- Mise en œuvre de la classe dehors pour la classe 1 : les élèves feront classe à l'extérieur une fois par mois sur la matinée tout au long de l'année scolaire. En septembre, découverte du jardin de l'école ; en octobre, découverte de la prairie de l'Aumône. La classe 4 va également se lancer dans ce projet.
- Toutes les classes ont participé à la semaine du goût du 14 au 18 octobre.
- Intervention MUSIQUE : Anne-Sophie Randrianantoandro (intervenante MUSIQUE rémunérée par la municipalité) vient tous les lundis (30 min par classe)

**Les activités à venir :**

- Sortie d'automne au bois des Hâtes pour toutes les classes le 7 (C1/3) et le 12 novembre 2024 (C2/4/5/7).
- Sorties Médiathèque prévues pour toutes les classes une fois par période (sauf pour les PS en P4 et P5 uniquement). Emprunt de livres et animations lecture.
- Intervention d'Isabelle Van Laere de l'association « Lire et faire lire » en classe 3 tous les jeudis. Lectures offertes pour développer le plaisir de lire.
- Projet HIBOUTHEQUE : abonnement financé par la FCPE. Merci pour le partenariat et la gestion du stock de livres.
- Projet « Ecole et cinéma » : toutes les classes sont inscrites au dispositif et iront visionner les films de la sélection au cinéma « Le Générique » de Montbazou au 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> trimestre.
- Projet « Libre comme l'Art ». Le musée vient à l'école en février 2025 (découverte d'un artiste et atelier)
- Projet artistique « La grande lessive »
- Prévention routière ADATEEP
- Prévention santé de l'infirmière scolaire sur le thème du corps
- Rencontres USEP : Jeux d'opposition / Tétanlère (orientation) et Usépiades (rencontres sportives)
- Soirées musique : chaque classe présentera un spectacle devant les parents en fin d'année (reflet du travail réalisé avec notre intervenante musique tout au long de l'année)
- Sorties de fin d'année à prévoir
- Fête d'école : 13 juin 2025.

**Point n°8 : questions diverses**

*Question de la FCPE : Est-il possible ou non d'apporter de petits jouets à l'école ?*

*Réponse de l'école : Les jouets ne sont pas autorisés à l'école (source de danger et de conflits entre enfants).*

**Point n°9 : date des prochains conseils d'école :** 27 février 2025 et 17 juin 2025 à 18h30

**Fin du conseil d'école à 20h30**